CFCR 2
CFCR
BENOIT CHARTON FORMATION

Agence de Louhans :
Allée Pierre et Marie Curie
ZA de L'Aupretin
71500 LOUHANS

Agence de Lons Le Saunier :
330 rue du Levant
39000 LONS LE SAUNIER

FORMATION A LA MOBILITE DES CONDUCTEURS DE TAXI

CONTEXTE :
L'arrêté du 11 août 2017 relatif à la mobilité des conducteurs de taxi stipule : Le conducteur de taxi titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen est tenu de suivre un stage de formation à la mobilité qui comporte quatorze heures de formation.
La formation doit être suivie dans le département ou la personne souhaite exercer.

PERSONNES CONCERNÉES :
Toute personne titulaire de la carte professionnelle en cours de validité souhaitant exercer la profession de conducteur de taxi dans un autre département.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :
Actualisation des connaissances concernant la réglementation en vigueur dans le département ainsi que la connaissance du territoire.

PRÉ–REQUIS :
Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.
POSITIONNEMENT : Sur dossier : vérification des prérequis en amont de la formation.

DUREE : 14 heures

METHODES PEDAGOGIQUES :
Cours théoriques. Méthode active participative.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de suivi de formation.

FORMATEURS : Formateurs expérimentés et agréés conformément au cahier des charges.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : au sein du CFCR à Louhans ou à Lons le Saunier.

DÉLAIS D'ACCES :
Variable selon modalités de financement et disponibilités des sessions contacter le 03-85-75-01-32.

MODALITÉS D'ACCES :
Consultez la page contact et accès sur le site www.cfcr-benoit.com

ACCESSIBILITÉ :
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Nous contacter concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS : Sur devis.
Contactez le 03-85-75-01-32.

CONTENU DE LA FORMATION :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE (7h00) :
- Connaissance des principaux axes routiers
- Connaissance du territoire de l'exercice du métier

REGLEMENTATION LOCALE (7h00) :
- Réglementation locale
- Tarification locale
- Règles spécifiques

EVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHESE DU STAGE

Agrément 71 Louhans n° 2015-01
Agrément 39 Lons Le Saunier n° 1/2015